



## Vente maison en usufruit

Par **faroberto**, le **09/02/2015** à **09:44**

Je suis remarié:

1° mariage Contrat séparation de bien.

Donation au survivant

3 enfants.

Décès de l'épouse

J'ai l'usufruit de la maison

2° Mariage Communauté

Donation au survivant

Pas d'enfants.

Puis-je imposer: vendre la maison et donner à chaque enfant la part qui lui revient?

Quelle serait cette part

Par **domat**, le **09/02/2015** à **09:59**

bjr,

vous avez l'usufruit de la maison du premier mariage et les enfants ont sans doute reçu la nue propriété.

dans cette situation vous n'avez que l'usage du bien et vous pouvez en recueillir les fruits mais ce la ne vous confère pas le droit d'en disposer.

donc vous ne pouvez pas imposer la vente du bien, il faut l'accord des nus propriétaires et de l'usufruitier pour vendre.

cdt